



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT (N°1052) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ, DEBUSSY
ET DOLLY A L'ASSOCIATION « ORCHESTRE
CONSUELO », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-258
EN DATE DU 30 JUILLET 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Orchestre Consuelo » représentée par Madame Ines DJIA en qualité de Trésorière, dont le siège est situé Route de Brannay moulin de Paroy, 89100 Nailly, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, les 19 juin de 12h00 à 16h30, 26 juin de 9h00 à 16h30, 30 juin de 9h00 à 14h00, 7 juillet de 9h00 à 18h00 et le 31 juillet 2025 de 14h00 à 20h00 ; dans la salle Dolly, le 19 juin de 12h30 à 16h00 et le 26 juin 2025 de 9h30 à 15h30 ; dans la salle Debussy, le 30 juin de 9h30 à 13h30, le 7 juillet de 9h00 à 16h00 et le 31 juillet 2025 de 15h00 à 18h00 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier la convention initiale en ajoutant par un avenant les frais de gardiennage ;

CONSIDERANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Orchestre Consuelo » représentée par Madame Ines DJIA en qualité de Trésorière, dont le siège est situé Route de Brannay moulin de Paroy, 89100 Nailly, l'avenant n°1 de la convention de location de salles pour un montant de 509,38 € T.T.C (cinq cent neuf euros et trente-huit centimes) auxquels il faut ajouter 44,06 € T.T.C. (quarante-quatre euros et six centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par sa venue, afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, les 19 juin de 12h00 à 16h30, 26 juin de 9h00 à 16h30, 30 juin de 9h00 à 14h00, 7 juillet de 9h00 à 18h00 et le 31 juillet 2025 de 14h00 à 20h00 ; dans la salle Dolly, le 19 juin de 12h30 à 16h00 et le 26 juin 2025 de 9h30 à 15h30 ; dans la salle Debussy, le 30 juin de 9h30 à 13h30, le 7 juillet de 9h00 à 16h00 et le 31 juillet 2025 de 15h00 à 18h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250730-Imc1H13365H1-AR
Date de réception en Préfecture : 30/07/2025
Date de Publication : 30/07/2025